

Le capital et l'intérêt du crédientier sont inaliénables et insaisissables. S'il meurt avant l'échéance de sa rente, tous les fonds versés sont remboursés avec intérêts. La loi autorise des contrats de rente collectifs permettant aux employeurs d'acheter des rentes en faveur de leurs employés ou aux associations d'en acheter en faveur de leurs membres; l'argent servant à l'achat provient en partie du salaire des employés et en partie ou en totalité des contributions des employeurs. Les plans collectifs actuellement en vigueur s'étendent à une foule d'industries et à plusieurs corps municipaux du Canada. Les rentes provenant des contrats individuels sont imposables de l'une des deux façons suivantes: a) si elles sont enregistrées en vertu de l'article 79B de la loi de l'impôt sur le revenu de sorte que les primes ne soient pas imposables, tout le montant de la rente est imposable, ou b) si elles ne sont pas enregistrées, seul l'intérêt est imposable. Les rentes provenant de plans de retraite approuvés sont imposables, mais l'employeur et l'employé ont droit, chaque année, à l'exonération de leurs contributions annuelles.

Du 1^{er} septembre 1908, date de l'entrée en vigueur du régime, jusqu'au 31 mars 1958, le nombre de contrats et de certificats de rente émis, exception faite des substitutions, a été de 452,053. Au 31 mars 1958, la valeur annuelle des 76,467 rentes servies était de \$39,386,670 et le nombre de contrats de rentes différées s'élevait à 327,390. Le total net des primes au 31 mars 1958 était de \$1,102,778,000.

Au 31 mars 1958, 1,133 sociétés, institutions et associations (1,061 le 31 mars 1957) avaient passé des contrats de rente avec le gouvernement. En vertu des ces contrats, 192,820 employés ou membres détenaient des certificats de rente différée, contre 179,434 un an auparavant. Le nombre des certificats collectifs délivrés en 1957-1958 était de 11,236 contre 12,476 en 1956-1957.

4.—Contrats de rente individuels, certificats et encaissements nets, au 31 mars 1954-1958 et total cumulatif pour 1908-1958

Année terminée le 31 mars	Contrats individuels émis	Certificats collectifs émis	Total, contrats et certificats	Encaissements nets
				milliers de dollars
1908-1953 ¹	151,163	199,061	350,224	773,286
1954.....	5,305	13,161	18,466	64,380
1955.....	6,242	18,300	24,542	68,594
1956.....	6,799	15,672	22,471	69,945
1957.....	5,937	12,476	18,413	64,421
1958.....	6,701	11,236	17,937	62,149
Total, 1908-1958.....	182,147	269,906	452,053	1,102,778

¹Du 1^{er} septembre 1908 au 31 mars 1953.

5.—Bilan de la caisse des rentes sur l'État, années terminées le 31 mars 1954-1958

Détail	1954	1955	1956	1957	1958
Actif	\$	\$	\$	\$	\$
Fonds au début de l'année financière.....	736,540,927	798,454,014	864,543,038	930,221,101	989,285,939
Recettes durant l'année, moins paiements.....	61,913,087	66,089,024	65,678,063	59,064,838	58,355,287
Fonds en fin d'année financière.....	798,454,014	864,543,038	930,221,101	989,285,939	1,047,641,226